

Département de la Lozère Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 24 Nombre de suffrages exprimés : 24 VOTE : Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES
--	--

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°28/2018

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : dix décembre deux mille dix huit
Date de la séance du Comité syndical : dix-sept décembre deux mille dix huit

Le **19 DEC. 2018**

Membres présents :

Bureau du courrier

M. Jacques BLANC, Président,
 M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, M. Bernard BOURSINHAC, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Gilbert CESTRIERES, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Zéphirin QUINTARD, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Robert VAYSSE.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Bertrand MONTRANT (SMBL), Mme. Christine CARRARA (DDT12), M. Didier GINESTA (DDT12), M. Florian BONIELLO (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Zéphirin QUINTARD

OBJET : Budget-finances – Budget primitif 2018 du Syndicat mixte Lot Dourdou – Budget annexe SAGE - Décision modificative n°1/2018

Vu le budget primitif du Syndicat mixte Lot Dourdou adopté en séance du comité syndical le 28 mars 2018,
 Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Considérant que le budget est voté par chapitre et par nature, les articles sont notés à titre indicatif,
 Il est proposé au Comité syndical de modifier le budget principal par décision modificative établie comme suivant, les dépenses et les recettes de la section d'investissement demeurant inchangées :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2018	DM1 PROPOSITIONS	BP+DM1
TOTAL	118 049,56 €	+0,00 €	118 049,56 €
002 – déficit de fonctionnement	27 554,32 €	- €	27 554,32 €
011 – charges à caractère général	16 100,00 €	-1 700,00 €	14 400,00 €
6064 – fournitures administratives	700,00 €	-100,00 €	600,00 €
61558 – Autres biens mobiliers	300,00 €	- 300,00 €	0,00 €
6261 – frais d'affranchissement	1 000,00 €	-800,00€	200,00€
6262 – frais de télécommunication	1 500,00 €	- 500,00 €	1 000,00 €

Paraphe : 73

012 - charges de personnel	70 381,39 €	+1 700,00 €	72 081,39 €
6336 - cotisations CNFPT	1 600,00 €	+130,00 €	1 730,00 €
6413 - Personnel non titulaire	44 500,00 €	+70,00 €	44 570,00 €
6451 - URSSAF	13 500,00 €	+1 500,00 €	15 000,00 €
66 - Charges financières	500,00 €	0,00 €	500,00 €
042 - Opérations d'ordre	3 513,85 €	0,00 €	3 513,85 €

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1/2018 du budget annexe SAGE telle que présentée ci-avant.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture, le 19 décembre 2018

Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue le 19 décembre 2018

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le Président,

Le Président,

Le **19 DEC. 2018**

Bureau du courrier

Jacques BLANC

Jacques BLANC